

L'ancien syndic de Chésereux vole au secours de Bassins

Politique Le Conseil d'Etat a nommé Jacques Ansermet à la Municipalité de Bassins qui ne pouvait plus siéger après trois démissions.



Jacques Ansermet permettra à la Municipalité de Bassins de régler les affaires courantes jusqu'à l'élection d'au moins un nouveau municipal.

Image: Vanessa Cardoso-A

La Municipalité de Bassins peut à nouveau siéger valablement. Pour compléter l'Exécutif après les démissions avec effet immédiat de Cécile Martini, Laurent Vukasovic et Marc Mazzariol lors du Conseil communal il y a une semaine, le collège n'était plus assez nombreux.

Pour remédier à cette situation, le Conseil d'Etat a nommé Jacques Ansermet pour un mandat de quelques semaines. Cette personnalité régionale sera en poste jusqu'à l'élection d'au moins un nouveau municipal. Un scrutin aura lieu le 25 novembre.

J'ai accepté le mandat que m'a proposé le Conseil d'Etat par intérêt et par devoir. Je pense que Bassins le mérite, tout comme son syndic

Jacques Ansermet a un solide bagage politique. L'ingénieur civil qui possède un bureau à Nyon a été syndic de Chésereux de 1998 à 2011. Il a aussi siégé au Grand Conseil dans les rangs PLR de 2007 à 2017. «J'ai accepté le mandat que m'a proposé le Conseil d'Etat par intérêt et par devoir. Je pense que Bassins le mérite, tout comme son syndic.»

En choisissant de nommer un municipal provisoire, le Conseil d'Etat a pris l'option de laisser en place les deux élus qui n'ont pas démissionné: Lorenzo Merlanti et le syndic Didier Lohri.

Par Raphaël Ebinger Mis à jour à 19h31

Jacques Ansermet



Municipal ad interim de Bassins

Articles en relation

Bassins entre dans une crise politique majeure

La Côte Trois municipaux ont démissionné avec effet immédiat. L'exécutif ne peut plus gouverner. [Plus...](#)

Par Raphaël Ebinger 26.09.2018

Trois démissions à la Municipalité de Bassins

Politique Trois élus ont remis leur mandat au terme du Conseil communal. L'Exécutif n'est plus assez pour siéger et le Canton sera appelé à intervenir. [Plus...](#)

Par Raphaël Ebinger 25.09.2018

Cette décision n'a rien d'anodin. Une alternative existait et aurait consisté à mettre sous régie la Commune. Ce qui aurait eu comme conséquence de destituer les élus restants. L'ensemble de la Municipalité aurait alors été remis en jeu lors de l'élection complémentaire.

Cette solution avait d'ailleurs les faveurs des trois élus qui ont remis leur mandat le 25 septembre. «Si l'avenir nous le permet, nous nous engageons à revenir dans un environnement renouvelé», avaient-ils écrit dans leur lettre de démission commune. Entre les lignes, il fallait lire qu'ils étaient prêts à revenir si le syndic partait. Sans jamais le nommer, ils l'accusaient aussi de mauvaise gestion et d'entretenir un climat de travail jugé insoutenable.

L'option mise sous régie n'avait pas lieu d'être, selon les autorités cantonales. «Les conditions légales d'une mise sous régie n'étaient pas réunies, explique Béatrice Métraux, conseillère d'État à la tête du Département des institutions. Pour cela, il faut qu'une enquête démontre que la Municipalité s'est écartée de ses devoirs. Ce qui n'est pas le cas à Bassins.»

Les propos de la magistrate sont étayés, sachant qu'un préfet est intervenu à Bassins pour faire de la conciliation et qu'il a mis son nez dans les affaires de la Municipalité. Ce qu'il a vu n'a pas provoqué l'ouverture d'une enquête.

Reste la personnalité de Didier Lohri qui, depuis plusieurs années, cristallise les passions dans le village et qui est remise en cause par les démissionnaires. Syndic depuis 1997, cet homme de caractère au bénéfice d'un esprit brillant se montre parfois cassant avec ses interlocuteurs. Certains le verraient bien lâcher son mandat. Béatrice Métraux n'a jamais évoqué la démission avec lui. «Le Conseil d'État ne juge pas la personnalité des municipaux et des syndics des 309 communes du canton, souligne-t-elle. Il règle les problèmes institutionnels et non les problèmes relationnels entre élus.» (24 heures)

Créé: 04.10.2018, 15h57

Votre avis

Avez-vous apprécié cet article?

Oui

Non

L'anarchiste Didier Lohri assume l'étiquette des Verts

Elections cantonales Comment le bouillonnant syndic de Bassins s'apprête à entrer dans le cadre strict du Grand Conseil? Le trublion est confiant. [Plus...](#)
Par Raphaël Ebinger 01.05.2017

Bassins, un village plus paisible qu'il n'y paraît

L'esprit des lieux La Commune de Bassins a souvent fait les titres des médias: la défense de son employé kosovar menacé d'expulsion, la construction de sa piscine tout en bois ou le refus d'entrer au Conseil régional du district de Nyon. [Plus...](#)
Par Yves Merz 23.09.2018

Bassins veut vendre son chauffage à distance

Energie Pour alléger ses charges, la Commune veut vendre ses chauffages à distance à Romande Énergie, à condition de n'utiliser que le bois de ses forêts. [Plus...](#)
Par Madeleine Schürch 14.03.2018

La rédaction sur Twitter

Restez informé et soyez à jour. Suivez-nous sur le site de microblogage

Suivre @24heuresch